



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 1832

Texte de la question

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Stéphane Demilly, que nous sommes très heureux de retrouver parmi nous, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Stéphane Demilly. Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. La méthode calamiteuse employée par le Gouvernement pour conduire la fameuse réforme des rythmes scolaires a réussi à transformer une bonne intention en un véritable fiasco. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) La réforme a été décidée sans aucun sens pratique ni aucune concertation préalable avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les enseignants, les familles et les élus locaux. J'entame mon cinquième mandat de maire et n'ai jamais vu une telle pétaudière, si vous me permettez l'expression ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et UMP.*)

Plusieurs députés du groupe SRC . C'est trop !

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues, soyons attentifs à notre image collective !

M. Stéphane Demilly. Les maires, de toutes tendances politiques, sont déstabilisés par une lourde charge financière supplémentaire que l'État refuse de compenser dans la durée tout en sabrant les dotations qu'il verse aux collectivités. Les enseignants, quant à eux, sont mécontents, les parents sont en colère et, comble de l'histoire, dans les communes qui ont mis en œuvre la réforme, les enfants auxquels est censé bénéficier le nouveau rythme sont fatigués ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. S'il vous plaît, mes chers collègues !

M. Stéphane Demilly. J'oubliais ! Il y a quand même des heureux, ce sont les écoles privées, qui ne sont pas soumises à la réforme et bénéficient dès lors d'un véritable appel d'air au détriment du secteur public ! Certes, monsieur le ministre, votre nouveau décret accorde généreusement certains « assouplissements », selon vos termes. Mais une telle fuite en avant ne résout aucun des problèmes de fond. Lorsqu'en réponse à votre réforme les communes défavorisées en sont réduites à envisager de la simple garderie alors que les communes plus aisées pourront proposer de vraies activités épanouissantes à leurs enfants, c'est que l'Éducation Nationale n'a plus de nationale que le nom ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Yves Durand. C'est honteux !

M. Stéphane Demilly. Ne pratiquez pas l'acharnement thérapeutique, monsieur le ministre, et ayez la sagesse de laisser aux communes le libre choix d'appliquer ou non ce par quoi nous aurions dû commencer, c'est-à-dire

une expérimentation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Benoît Hamon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous répète, monsieur le député, ce que souhaite le Gouvernement : nous défendrons avec acharnement les intérêts de l'enfant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) L'intérêt de l'enfant demeure d'apprendre le français et les mathématiques dans les meilleures conditions, lorsqu'il est le plus concentré, c'est-à-dire le matin. Le principe de la réforme, contrairement à ce que vous dites, a été discuté avec les élus locaux dès le mois de janvier 2013.

M. Sylvain Berrios. Non !

M. Benoît Hamon, ministre. Il consiste à organiser autour du temps scolaire, qui relève de la responsabilité de l'État, les activités périscolaires qu'il est de votre responsabilité d'élus locaux, mesdames et messieurs les députés, d'organiser ou non. Dois-je rappeler que la loi n'impose nulle obligation aux collectivités d'organiser le temps périscolaire ? Et même dans ce cas, l'État a prévu de financer la mise en œuvre de la réforme à hauteur de cinquante euros par enfant. Il faudra donc que les maires ne souhaitant pas organiser d'activités périscolaires disent ce qu'ils comptent faire des cinquante euros par enfant qu'ils vont recevoir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC. –Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Yves Durand. Très bien !

M. Benoît Hamon, ministre. Je rappelle également qu'organiser des activités périscolaires ne dépend pas forcément, comme vous le dites, monsieur le député, du fait qu'une ville soit riche ou pauvre. Certaines communes modestes ont organisé des activités périscolaires en fonction d'un projet politique et éducatif ambitieux et il y en a de gauche comme de droite. À l'inverse, il est des communes riches, comme vous dites, qui n'ont pas souhaité en organiser, et ce depuis longtemps. Ainsi, le facteur discriminant que vous invoquez entre communes riches et communes pauvres ne joue pas. Quant à l'évaluation de la réforme, nous l'avons commencée, auprès des professeurs, (« Ah ! » *sur quelques bancs du groupe UMP.*) afin de mesurer son impact sur l'organisation du travail et sur les élèves. Vous le verrez dans quelques semaines, il est positif !

Mme Anne Grommerch. Non !

M. Benoît Hamon, ministre. Là où elle a été difficile, en particulier en classe de maternelle, nous en avons tenu compte et un décret est venu apporter les corrections nécessaires. Je vous invite, monsieur le député, à nous rejoindre dans cette belle bataille en faveur des intérêts de l'enfant ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1832

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 mai 2014](#)